



## Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

**5<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage Natura 2000 - 3 décembre 2013**

Date de la réunion : 03/12/2013	Lieu de la réunion : Saumane (foyer socioculturel)
<b>Objet de la réunion :</b> Bilan de l'année 2013 – Programme 2014 – Points d'actualités	
<b>Compte-rendu rédigé par :</b> Karen JOYAUX – Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
<b>PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE</b>	
François ABOU, Président du comité de pilotage (Maire de Peyrolles) Laurette ANGELI, Vice-Présidente du comité de pilotage (1 <sup>ère</sup> adjointe, Mairie de Saumane) Karen JOYAUX, chargée de mission Natura 2000	
<b>Collège des services de l'état et établissements publics</b>  Nathalie LAMANDE, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du LR Patrice BENOIT, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard Laurent SCHEYER, Direction départementale des territoires de Lozère Dominique MEFFRAY-DAVAL, Direction départementale des territoires de Lozère Elise BUCHET, Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon Xavier WOJTASZAK, établissement public du Parc National des Cévennes Rémi LE TELLIER, Office National des Forêts	
<b>Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales</b>  Martin DELORD, Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires Régis MARTIN, Commune de Saumane Henriette LYONNET, Commune des Plantiers Jean-Marc BOSQUIER, Commune de Saint-Jean-du-Gard Danielle MARAIS, Commune de Corbès Béatrice GALZIN, Office du tourisme de la Vallée Borgne, Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
<b>Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations</b>  Francis MATHIEU, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Florian HULIN, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Bernard CABANNES, Association d'animation culturelle La Diligence et syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs lozériens Raymond TERNAT, Fédération départementale des chasseurs du Gard Pascal DANCE, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Gard Laure-Hélène PONS, Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc David ISSARTE, Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air	
<b>Autres participants</b>	

Sylvette DEVARENNE, Propriétaire forestier et habitante de Thoiras  
Patrick RENAUD, Association Gîte L'Amorié, Pallières, Thoiras  
Margot COUVENT-MAURIN, Marilyn FOURNIER, Arturo GUERET, Margaux LEBECQUE, étudiants de l'ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts de Nancy)

## PERSONNES EXCUSEES

Jeannine BOURRELY, Centre Régional pour la Propriété Forestière  
François JOURDAIN, Syndicat mixte d'aménagement et de gestion équilibrée des Gardons  
Samuel DELPUECH, Chambre d'agriculture de Lozère  
Françoise RAULT-DOUMAX, Comité départemental montagne et escalade

\*\*\*\*\*

**François ABBOU**, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants ainsi que la commune de Saumane pour son accueil.

Il rappelle que la désignation de la vallée du Gardon de Saint-Jean en site Natura 2000 témoigne de la riche biodiversité de la vallée. Si cette biodiversité peut nous paraître ordinaire à une échelle locale, elle est tout à fait remarquable et mérite d'être préservée aux échelles régionale, nationale et européenne. Ainsi, les acteurs du territoire ont une responsabilité particulière vis-à-vis de la préservation de ce patrimoine naturel.

Dans le contexte actuel de crise économique, il interpelle les membres du COPIL sur les risques à mettre l'environnement de côté.

Enfin, il présente les étudiants de l'ENGREF venus assister au COPIL qui travaillent sur une étude commanditée par le CRPF, le PNC et E-ON.

L'ordre du jour de la réunion est alors énoncé :

- Bilan de l'année 2013
- Actions prévues pour 2014
- Point sur les fonds européens finançant la démarche Natura 2000
- Réflexion sur la structure porteuse de l'animation Natura 2000
- Point sur l'évaluation des incidences
- Périmètre du site Natura 2000
- Projet E-ON

## Bilan de l'année 2013

**Karen JOYAUX** présente le bilan de l'année 2013, 1<sup>ère</sup> année d'animation c'est-à-dire de mise en œuvre concrète des actions inscrites au programme d'actions.

Des contrats agricoles ont été mis en place avec 4 exploitations agricoles de la vallée, permettant de valoriser les pratiques respectueuses de la biodiversité par une indemnité financière. Les autres types de contrats n'ont pas pu être mis en œuvre, l'enveloppe financière régionale associée ayant été totalement utilisée très tôt dans l'année. Le temps consacré à l'animation des contrats a donc été plus faible que prévu.

De nombreuses animations de sensibilisation ont été réalisées également.

Enfin, l'année 2013 a été marquée par un changement de structure porteuse (Pays Aigoual Cévennes Vidourle jusqu'au 17/04/2013, Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes ensuite) et un changement de chargé de mission ayant engendré un surplus de temps de travail concernant la gestion administrative et financière du projet.

**Laurette ANGELI** demande si une seule réunion d'information à l'attention des agriculteurs a été réalisée et si cela est suffisant ?

**Patrice BENOIT** répond qu'en effet une seule réunion a été mise en place mais que tous les agriculteurs du site Natura 2000 ont reçu un courrier co-signé par la chambre d'agriculture et le président de COPIL. Le niveau d'information semble suffisant. Cette forme d'information sera renouvelée pour 2014.

**Bernard CABANNES** trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de contrats forestiers faute de financements.

**Nathalie LAMANDE** explique que les travaux des contrats forestiers que l'on pouvait présenter cette année devaient être finis au 31/12/2014. Étant donné que le site Natura 2000 est en 1<sup>ère</sup> année d'animation et que les contrats se montent sur plusieurs mois, cela semblait très compliqué de mettre en place des contrats et des travaux sur la vallée cette année. De plus, les contrats présentés en 2013 ont été mis en file d'attente, faute de moyens financiers en début d'année, mais ont pu finalement tous être financés. Étant donné le peu de visibilité, il semblait plus adapté de se concentrer sur d'autres actions pour 2013. Par ailleurs, l'année 2014, sera probablement une année blanche en termes de financements de contrats Natura 2000 mais des contrats peuvent être préparés techniquement pour être engagés en 2015.

**Bernard CABANNES** propose de mettre en place une réunion d'information en 2014 à l'attention des propriétaires forestiers pour les informer de manière précise sur les contrats Natura 2000 existants.

**Elise BUCHET** propose d'attendre tout de même d'avoir des informations précises sur les financements avant de mobiliser les propriétaires et de mettre en place une réunion avec un ordre du jour assez large afin d'évoquer les différents sujets qui concernent les propriétaires forestiers.

**Patrice BENOIT** rejoint cet avis et propose une réunion au plus tôt au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

**François ABBOU** conclut en indiquant que la structure animatrice du site Natura 2000 a bien noté cette demande et sollicitera les acteurs de la filière forestière pour travailler avec eux à la mise en place d'une telle réunion.

**Patrick RENAUD** demande des précisions sur les sollicitations concernant les anciennes mines de La Croix de Pallières (situées sur les communes de Thoiras et Saint Félix de Pallières, l'entreprise qui les exploitait se nommait « mines de la vieille montagne »).

**François ABBOU** précise que des riverains et des journalistes l'ont contacté. Il leur a expliqué la différence entre le périmètre du site Natura 2000 et le périmètre de la zone d'étude puis après échanges avec les services de l'Etat les a renvoyés vers la sous-préfecture du Vigan qui est en charge de ce dossier.

## **Actions prévues pour 2014**

**Karen JOYAUX** détaille les actions prévues pour 2014. Elle invite les communes à lui faire remonter les besoins qu'elles auraient en terme d'information sur les évaluations des incidences par exemple ou concernant les animations auprès des scolaires.

**Nathalie LAMANDE** propose qu'une tournée de présentation de la démarche Natura 2000 au sein des conseils municipaux des communes du site Natura 2000 soit réalisée par l'animateur après les élections municipales. En plus de sensibiliser à la démarche, cela permettrait d'identifier un correspondant local au sein de chaque conseil municipal concernant Natura 2000 et de proposer une demi-journée de formation à l'attention des secrétaires de mairie concernant les évaluations des incidences.

Le COPIL et l'animateur approuvent cette proposition.

**Régis MARTIN** demande des précisions sur les missions de « veille » du chargé de mission et sur les sollicitations.

**Nathalie LAMANDE** précise que les chargés de mission Natura 2000 ont un rôle de relais d'information et en aucun cas de surveillance, de contrôle ou de police de l'environnement.

Par rapport à la police de l'environnement, **Pascal DANCE** porte à connaissance aux membres du COPIL, une récente et grave pollution du cours d'eau le Boisseton inclus dans le site Natura 2000 (commune de Saint-Jean du Gard). Sur 500m de cours d'eau, il y a eu une mortalité totale, plus de 400 truites mortes ont été dénombrées. La fédération de pêche a immédiatement contacté l'ONEMA qui est en train de réaliser la procédure et l'enquête. La pollution proviendrait d'une vidange d'une piscine d'une habitation riveraine.

Concernant l'évaluation des incidences, **Bernard CABANNES** et **Elise BUCHET** proposent d'en parler sur la lettre d'information du site Natura 2000. Le COPIL approuve cette proposition.

**Régis MARTIN** souhaiterait connaître les mesures proposées via les contrats de manière précise.

**Nathalie LAMANDE** indique que tout est indiqué dans le programme d'actions du DOCOB et le programme agro-environnemental.

[Liens vers le [programme d'action](#) et vers le [programme agro-environnemental](#)]

**Karen JOYAUX** propose en complément de détailler les actions lors des présentations qui seront réalisées aux conseils municipaux après les élections.

## Point sur les fonds européens

**Karen JOYAUX** présente l'état actuel des connaissances sur les financements européens concernant la démarche Natura 2000. Etant donné que les fonds ne seront pas opérationnels au 1/01/2014, le financement de l'animation sera assuré à 80% par des fonds Etat purs (donc sans co-financement européen).

## Réflexion sur la structure porteuse de l'animation Natura 2000

**Karen JOYAUX** rappelle que la démarche Natura 2000 a été portée par le Pays Aigoual Cévennes Vidourle depuis 2011 jusqu'au 17/04/2013. Depuis le 18/04/2013, la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires porte la démarche.

**Patrice BENOIT** fait un état des lieux des structures porteuses de la démarche Natura 2000 dans le Gard. La grande majorité des structures porteuses sont des collectivités. Outre l'intérêt pour le projet et pour la collectivité concernée en termes d'ancrage territorial, cela répond également à la loi de Développement des Territoires Ruraux de 2005.

**Martin DELORD**, en tant que président de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes (CCCAC) – Terres solidaires et président du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (PACV), explique sa position.

Le PACV avait accepté d'être la structure porteuse de l'élaboration du document d'objectifs pour soulager le territoire mais ce n'était pas inscrit dans ses statuts. Suite au redécoupage des intercommunalités début 2013, la CCCAC a été sollicitée pour poursuivre la démarche. La CCCAC a accepté mais ce n'est pas dans ses statuts non plus. Si la CCCAC souhaite poursuivre en tant qu'animatrice du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », elle devrait modifier ses statuts.

Il n'est pas sûr que les communes de la CCCAC adhèrent à cette proposition. Natura 2000 n'a pas une bonne réputation. Certes, il y a des retombées financières pour quelques agriculteurs et quelques propriétaires mais globalement les maires n'en sont pas très contents. Il affirme que Natura 2000 peut bloquer certains projets communaux.

De plus, les collectivités commencent à souffrir financièrement. La CCCAC est engagée sur beaucoup de projets sociaux, les financements associés diminuent. Si la CCCAC veut assurer l'ensemble des compétences et des projets actuellement en place, il faudrait qu'elle augmente la fiscalité locale de 40%, ce qui n'est pas acceptable, il va donc falloir faire des choix parmi les projets et il ne pense pas que Natura 2000 sera le projet le mieux défendu.

**François ABBOU** rappelle que la part d'autofinancement assurée par la CCCAC est de l'ordre de 6000€ et que rien que sur cette 1<sup>ère</sup> année d'animation, grâce à Natura 2000, 24000€ seront reversés aux 4 exploitations agricoles (toutes dans la CCCAC).

**Nathalie LAMANDE** donne l'exemple de la Lozère, plus en avance sur l'animation des documents d'objectifs. Pour 1€ d'auto-financement de la part des collectivités, 29€ sont reversés au territoire via les différents contrats.

Elle interpelle également sur les amalgames entre réglementation des espèces protégées et Natura 2000. Natura 2000 ne bloque pas les projets communaux. Natura 2000 est également un outil pour l'amélioration de la planification du territoire.

**Martin DELORD** indique qu'il n'est pas du tout contre la protection d'espèces protégées et qu'il ne remet pas en doute l'utilité de Natura 2000 mais les politiques environnementales deviennent des contraintes pour la gestion des communes. Il donne l'exemple de l'adhésion à la charte du PNC qui a des conséquences réglementaires pour les communes.

**Xavier WOJTASZAK** confirme qu'effectivement il y a des conséquences réglementaires mais qu'elles sont clairement exposées aux communes avant l'adhésion.

[NB : La charte du PNC et la charte Natura 2000 du site « Vallée du Gardon de Saint-Jean » sont deux chartes distinctes. La 1<sup>ère</sup> est portée par le PNC, la 2<sup>nde</sup> par la structure animatrice du site Natura 2000, la CCCAC. Les processus d'adhésion sont également différents.]

**Martin DELORD** reproche aux politiques environnementales de ne parfois pas être claires dès le départ sur les exigences réglementaires.

**Régis MARTIN** regrette le mille-feuille de structures et d'outils liés à l'environnement.

**Nathalie LAMANDE** indique que le mille-feuille existe effectivement et qu'il est donc important de l'expliquer pour le clarifier.

L'animation des sites Natura 2000 étant plus avancée en Lozère, **Laurent SCHEYER** complète les échanges en indiquant que Natura 2000 participe de manière globale à une meilleure prise en compte du patrimoine naturel, via les contrats mais aussi via la sensibilisation auprès des habitants, des scolaires, etc. L'animateur Natura 2000 est également un accompagnateur de projets, ce qui est une réelle plus-value pour une commune ou une communauté de communes animatrice.

**Patrice BENOIT** cite à ce titre l'exemple concret du rôle qu'a joué la précédente chargée de mission dans l'accompagnement de l'élaboration du document d'urbanisme de la commune des Plantiers. Elle a pu conseiller directement la commune sur les parcelles présentant une valeur écologique importante et celles sur lesquelles l'urbanisation portait beaucoup moins atteinte à la qualité des milieux.

**Martin DELORD** entend bien tous les arguments mais rappelle qu'en tant que président de la CCCAC, son rôle est de faire l'équilibre entre les différentes tendances. Il rappelle que le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » ne concerne que 6 communes de la CCCAC (sur les 16 au total), que certaines communes concernées par le site Natura 2000 sont en dehors de la CCCAC et que certaines de ces communes ne participent même pas financièrement à l'autofinancement.

**François ABOU** précise que seule la commune de Thoiras n'a pas participé financièrement, que sa participation était de l'ordre de 500€. La non-participation de la commune de Thoiras n'est pas due à un manque d'information, François ABOU a déjà rencontré 3 fois le maire de Thoiras à ce sujet. Une réunion d'information publique a même été organisée sur la commune. La commune de Thoiras ne souhaite clairement pas participer et s'impliquer dans la démarche Natura 2000.

Il en profite pour interroger sur l'amalgame fait lors de l'inauguration des travaux sur la ligne du Train à Vapeur des Cévennes. Durant cette inauguration qui s'est déroulée à la gare de Thoiras, un discours clairement contre Natura 2000 a été prononcé par un représentant d'Alès Agglomération, des raccourcis très importants ont été faits, tels que, Natura 2000 en voulant préserver les chauves-souris allait perturber le déroulement des travaux.

**Patrice BENOIT** précise, concernant les travaux de la ligne du Train à Vapeur des Cévennes, que la problématique environnementale principale en lien avec Natura 2000 concerne les espèces exotiques envahissantes. Les chauves-souris présentent un enjeu faible au regard des travaux qui seront réalisés. Ainsi, il a simplement été proposé au maître d'ouvrage, 1 à 3 journées de sensibilisation des entreprises de BTP aux bonnes pratiques à avoir vis-à-vis des gîtes potentiels de chauves-souris. Cela ne retardera en aucun cas la réalisation des travaux, et bien évidemment la sécurité des ouvrages demeure une priorité.

**Régis MARTIN** s'interroge sur le fait que les politiques environnementales ne tiennent pas compte de l'être humain.

**Xavier WOJTASZAK** indique que, justement, Natura 2000 est l'outil par excellence qui essaie de concilier la préservation de la biodiversité avec les activités humaines.

Pour revenir à la réflexion sur la structure porteuse, **Laurette ANGELI** précise que la CCCAC couvre un très grand territoire de Revens et Lanuéjols à Lasalle.

**Régis MARTIN** indique aussi que si la CCCAC ne porte pas l'animation, ce peut être l'Etat qui la porte, il préfère un portage par les collectivités, ce qui avait motivé le choix de la CCCAC.

**Xavier WOJTASZAK** pense que le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » peut être un outil très complémentaire au pacte pastoral mis en place sur le territoire de l'Aigoual avec le PNC pour le territoire de la CCCAC.

**Martin DELORD** attend de voir ce que donnera, dans un 1<sup>er</sup> temps, l'intervention du PNC au prochain conseil communautaire concernant l'adhésion de la charte.

## Point sur l'évaluation des incidences

**Patrice BENOIT** fait le point sur les différentes listes d'évaluation des incidences dans le Gard, détaille les projets soumis à cette évaluation des incidences et explique l'objectif de cette évaluation.

**Francis MATHIEU** ne comprend pas pourquoi la création de pistes DFCI est soumise à évaluation des incidences alors qu'elle a justement pour objectif de préserver les massifs forestiers de l'incendie.

**Laurent SCHEYER** répond que cette évaluation n'interdit pas la création de DFCI, elle permet de vérifier en amont du projet le tracé le plus adéquat d'un point de vue environnemental.

**Bernard CABANNES** demande quels sont les risques encourus par un porteur de projet qui devrait faire une évaluation des incidences pour son projet mais qui ne la fait pas.

**Patrice BENOIT** répond que si le porteur de projet n'en avait pas connaissance, alors les services de l'Etat l'informent. Par contre, si le porteur de projet en avait connaissance, c'est un délit (amendes).

Suite aux interrogations à ce sujet, il précise également que les pistes de débardages ne sont pas concernées, la réfection des pistes DFCI non plus. Par contre, tout comme la création de pistes DFCI, la création de chemins de randonnées pédestre, cycliste ou équestre est soumise à évaluation des incidences.

**Régis MARTIN** interpelle les services de l'Etat sur la circulation de véhicules motorisés sur les pistes DFCI, ce qui est interdit ou encore la pratique du canyoning dans les gorges de Soucy par des professionnels ne demandant pas l'accord aux propriétaires.

**Nathalie LAMANDE** répond que ces informations peuvent être remontées au chargé de mission Natura 2000, qui, en tant que relais local d'information, peut travailler à faire avancer la résolution de ces problèmes et si besoin transmettre les éléments aux services de police de l'environnement.

**Elise BUCHET** précise que cette présentation visait les listes d'évaluation des incidences du département du Gard. Le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » est concerné par 3 communes lozériennes. Les listes des projets soumis à évaluation des incidences en Lozère sont différentes.

*Tous les textes réglementaires à ce sujet sont en téléchargement sur les sites internet des services de l'Etat (DREAL LR, DDT 48, DDTM 30) et celui du site Natura 2000 (<http://valleegardonsaintjean.n2000.fr>). Le tableau récapitulatif présenté par la DDTM 30 en réunion est joint à ce compte-rendu, p9.*

## Périmètre du site Natura 2000

**Karen JOYAUX** rappelle que le périmètre de la zone d'étude sur laquelle est basé le document d'objectifs est différent du périmètre officiel du site Natura 2000. Le périmètre de la zone d'étude correspond au bassin versant du Gardon de Saint-Jean.

Afin de conserver la cohérence écologique du bassin versant, il a été proposé au COPIL de réajuster le périmètre officiel du site Natura 2000 selon le périmètre de la zone d'étude et en cohérence avec le site Natura 2000 voisin « Vallée du Gardon de Mialet ». Ce réajustement a été approuvé par le COPIL qui a été consulté au cours des réunions du 2/07/2012 et du 20/12/2012.

A ces mêmes réunions, le COPIL a demandé que les 3 communes les plus concernées soient rencontrées par l'animateur Natura 2000 et la DDTM. La DREAL avait alors rappelé que l'objectif n'était pas d'agrandir la superficie du réseau Natura 2000 mais de réajuster de manière cohérente le périmètre. Elle avait précisé que le but n'était pas d'aller à l'encontre de la volonté des communes.

La DDTM, le président du COPIL et la chargée de mission Natura 2000 sont allés rencontrer les 3 communes. La commune de Thoiras s'étant explicitement positionnée contre l'agrandissement sur sa commune, l'agrandissement prévu au niveau de la crête de Pallières a été abandonné.

Il faut noter qu'au regard des habitats et espèces d'intérêt communautaire inventoriés, aucun enjeu majeur n'est présent, il n'y aurait donc pas d'actions Natura 2000 spécifiques importantes à mettre en œuvre sur cette partie.

Enfin, le problème sanitaire et environnemental des anciennes mines de la Croix de Pallières est réel mais Natura 2000 n'est pas l'outil adéquat pour faire avancer ce dossier qui est à la charge de l'administration préfectorale.

**Sylvette DEVARENNE**, habitante de Thoiras n'est pas d'accord avec la décision de ne pas intégrer la crête de la Grande Pallières au site Natura 2000. Elle pense que cet agrandissement aurait pu les aider dans leur démarche d'alerte vis-à-vis des problèmes sanitaires et environnementaux des anciennes mines.

**Patrice BENOIT** précise qu'il y a peu d'enjeux Natura 2000 sur ce secteur (principalement yeuseraines) et que la démarche Natura 2000 se focalise sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et non directement sur la pollution des sols.

## Projet E-ON

**Karen JOYAUX** présente brièvement le projet d'exploitation forestière de la châtaigneraie cévenole par la société E-ON dans le cadre de l'approvisionnement d'une centrale électrique à biomasse en cours de conversion à Gardanne (Bouches-du-Rhône). L'animateur Natura 2000 souhaite interroger le COPIL au sujet du rôle du chargé de mission Natura 2000 en lien avec ce type de projet et la filière forestière.

**Francis MATHIEU** précise que les 200 à 1000 ha (selon le PNC) de châtaigneraies cévenoles potentiellement exploitées pour l'approvisionnement de la centrale à biomasse de Gardanne ne le seront pas uniquement pour fournir du bois énergie à la centrale. En effet, sur une parcelle, une partie du bois, de moindre qualité, part dans la filière bois-énergie. Le bois de meilleure qualité est utilisé dans d'autres filières comme le bois d'œuvre.

**Régis MARTIN** donne également l'exemple de la fabrication de charbon de bois des Plantiers, qui d'après les prévisions (7000m<sup>3</sup> de bois/an) aurait dû déboiser la vallée en quelques années.

**Francis MATHIEU** précise également qu'une châtaigneraie en bon état n'est pas envahie par le pin après coupe car les châtaigniers rejettent rapidement.

**Elise BUCHET** rappelle que la réglementation forestière encadre les coupes et que le changement de vocation du sol (vocation forestière à vocation agricole ou friche par exemple) est soumis à autorisation de défrichement.

**Francis MATHIEU** présente un diaporama afin d'illustrer la nécessité de gérer les châtaigneraies à bois si on souhaite les pérenniser et l'opportunité que représente ainsi le projet d'EON de s'approvisionner en Cévennes. Il précise que seule la châtaigneraie à bois est concernée par ce projet. La récolte de bois-énergie en Cévennes est une opportunité pour relancer la sylviculture dans les châtaigneraies-bois cévenoles ce qui contribuera à l'amélioration de ses états écologique et sanitaire et de son potentiel paysager et économique.

Il précise qu'un écologue forestier mandaté par le PNC a estimé que sur les 40 000 ha de châtaigniers des Cévennes, seuls 3500 ha pouvaient donner une production de bois de qualité. Il y a 25 à 30 ans, c'était 10 000 ha. Le pourcentage de châtaigneraies pouvant assurer une production de bois de qualité est en cours de diminution, il est urgent d'agir en régénérant la châtaigneraie-bois. Il précise que cette étude a mis en évidence que 50% des rejets de la châtaigneraie à bois sont secs sur pied. En effet, sans gestion les châtaigniers dépérissent.

**Francis MATHIEU** précise qu'il préférerait que la récolte du bois-énergie cévenol se fasse à destination de projets locaux pour un meilleur bilan carbone mais on constate qu'il y a très peu de projets locaux. Le projet d'E-ON est donc également une opportunité pour l'économie locale car cela procurera du travail aux entreprises locales qui approvisionneront la Centrale de Gardanne.

**François ABBOU** précise que certains projets utilisant du bois-énergie s'approvisionnent dans d'autres régions par souci de rentabilité. C'est le cas par exemple de la chaufferie au bois-énergie pour les bâtiments publics de Mende. En effet, l'exploitation forestière est beaucoup plus chère en Cévennes, en raison notamment des difficultés d'exploitation liées aux fortes pentes.

**Régis MARTIN** indique que l'exploitation forestière peut causer des dégâts importants à la voirie (voirie communale/DFCI) telles que de grosses ornières dans les pistes. Il pense qu'il n'est pas normal que ce soit les contribuables qui paient les travaux de remise en état. Pour remédier à cela, un système d'état des lieux de la voirie et de caution a été mis en place auprès des exploitants forestiers sur sa commune.

**Francis MATHIEU** indique qu'en effet, il est normal de procéder de cette manière, mais il estime, qu'à brève échéance, les charges pesant sur les exploitants forestiers seront telles qu'il ne sera plus possible de récolter une grande partie des bois cévenols.

Il souligne donc que dans le cas actuel d'exploitation forestière de produits à faible valeur, la volonté politique est primordiale à l'échelle régionale (mise en place de compensation des handicaps naturels par exemple).

**Xavier WOJTASZAK** indique que le PNC considère que le projet E-ON peut représenter une opportunité pour le territoire. Le PNC est en train d'élaborer un protocole de travail pour évaluer comment travailler avec la société E-ON et comment accompagner au mieux l'exploitation forestière.

**Les étudiants de l'ENGREF** présentent leur projet. Ils réalisent une étude commanditée par la société E-ON, le PNC et le CRPF qui vise :

- à récolter l'avis des différents acteurs du territoire des Cévennes concernant une relance de la gestion durable des peuplements de châtaigniers, et pouvant aussi contribuer à la fourniture de bois-énergie ;
- réaliser un outil d'aide à la décision pour les propriétaires forestiers concernant les différents itinéraires sylvicoles possibles pour les châtaigneraies. La vocation agricole de la châtaigneraie serait également indiquée.

Cette étude est réalisée par 6 étudiants sur 2 semaines et demi.

**David ISSARTE** pense qu'il faut tout de même être vigilant à la manière dont va être réalisée cette exploitation forestière, d'autant plus, si l'exploitation forestière est massive.

**François ABBOU** demande au COPIL son positionnement sur le rôle de Natura 2000 vis-à-vis de ce type de projet.

*Le COPIL considère que le projet E-ON et ce type de projet en général peut être une réelle opportunité pour la gestion forestière des châtaigneraies cévenoles mais émet quelques points de vigilance sur les modalités qui encadreront ces projets. Le rôle du chargé de mission Natura 2000 est donc bien*

d'assurer une veille sur ces projets et de travailler en étroite collaboration avec les acteurs de la filière forestière et le PNC au bon déroulement de ces projets au regard des objectifs Natura 2000.

---

En conclusion de ce comité de pilotage, **François ABBOU** remercie de nouveau les participants et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement pour validation.

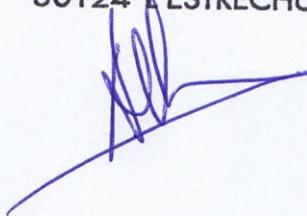
-oooOOOOOooo-

**Compte-rendu réalisé par Karen JOYAUX**  
**Validé par François ABBOU, président du comité de pilotage**  
**et l'ensemble des membres du comité de pilotage**

**"COMMUNAUTÉ DE COMMUNES"**

**CAUSSES - AIGOUAL - CÉVENNES**

**Terres Solidaires  
30124 L'ESTRECHURE**



# Dans quels cas dois-je faire une évaluation des Incidences ?

Domaine	Nationale R 414-19 du CE	Locale 1 AP du 18/06/2013	Locale 2 AP du 18/06/2013
Urbanisme	1.docs d'urbanisme 2.cartes communales 5.UTN : Unités Touristiques Nouvelles	6.permis construire emprise >1500m <sup>2</sup> 7.campings >20 pers 10-11.parkings >50 (>10 en Camargue) 12.aires gens du voyage	
Travaux	3.études d'impact 8.autorisations parc national 21.dépendance dom publ	13-14.affouillements/exhaussements >2m & >1000m <sup>2</sup> 22.fouilles archéologiques 23.défrichements	12.réparations ponts, travaux dans tunnels non circulés
Eau	4.décla/auto loi sur l'eau	5.plans gestion cours d'eau	5.prélèvements >200m <sup>3</sup> /h ou 1 % débit 7.protection berges >10 m 8.remblais lit majeur >0,01 ha (Camargue) 9.assèchement >4 mois, mise en eau >1an, remblais zone humide >0,01 ha 10.drainage >1 ha
Agricole, forêt, chasse	7.docs dptx de gestion 9.docs gestion forêt 10-11-12.certaines coupes forest 13.aires géo de pdcton 14-15.traitements aériens	16.démoustication (Camargue) 19.intro espèce non indigène, non domestique 24.chasse commerciale 25.élevage de chasse 26.chasse au vol	1-2.voiries forestières/DFCI 3.1ers boisements >0,5 ha 4.retouement prairies (Causses, Capelle) 14.mise en culture de dunes
Industriel	16-17.camères 18.déchetteries 19.arrêts de mines 20.ISDI (déchets inertes) 29.ICPE	15.parcs photovolt >3 kWc	
Sport, Loisirs	22.manif titre nat ou internat ou >100.000€ 23.circuits 24.manif motorisés hors voies ouvertes 25.rassemblements festif musical 26.manif but lucratif 28.manif aériennes impes	1.manif >100 participants 2.manif aériennes faibles-moy 4.PDESI 8.terrains sports motorisés 9.parcs >2 ha 17.concours de pêche (Camargue) 18.agréments nautique moteur (Camargue) 21.feux d'artifice (Camargue)	13.aménagements parois rocheuses, cavités souterraines 15.parcs <2 ha 16.création de chemins de rando
Marin	6.schéma culture marine 27.manif nautiques	3.manif planches aérotractées 20.concessions culture marine (Camargue)	6.rejets en mer >10.000 m <sup>3</sup> /j 11.aménagements portuaires >80.000€

Les n° correspondent aux n° d'items des décisions